



Asistante dentaire, multi employeurs et congés

Par **G 117**, le **24/12/2013** à **11:15**

BONJOUR, VOICI MA QUESTION : UNE ASSISTANTE DENTAIRE AYANT DEUX EMPLOYEURS SOUHAITE POSER DES CONGÉS ANNUELS, AU PRO-RATA DE SES DROITS, AUPRES DE CHACUN DES DEUX EMPLOYEURS. QUELS SONT LES POSSIBILITÉS ET LES TEXTES APPLICABLES. MERCI

Bonjour,

Merci de ne pas rédiger tout votre texte en majuscules, sur un forum, cela signifie que l'on crie !

Par **G 117**, le **25/12/2013** à **13:15**

Désolé pour les majuscules, je suis un néophyte!

Par **DSO**, le **29/12/2013** à **14:11**

Bonjour,

1- (Pour les majuscules, ce n'est pas grave. On pourrait également en dire autant lorsque l'on écrit son texte en caractères gras.)

[fluo]***Merci, DSO, de ne pas critiquer la modération du forum ! Les interventions de la modération apparaissent justement soit en gras et italique, soit surlignées en jaune, de façon à être différenciées du corps du message !***[/fluo]

2- Les droits des salariés multi-employeurs, sont les mêmes que les salariés à employeur unique temps plein ou temps partiel.

Vous avez le même nombre de jours de congés payés (soit 30 jours ouvrables par an), chez chacun de vos 2 employeurs.

Cordialement,
DSO